

PROCEDURES D'INSCRIPTION

RIPE 2019

Dimanche 18 octobre matin

au Mercredi 21 Octobre 2020 midi

Remarques importantes aux clubs (à lire attentivement)

PRE INSCRIPTION **AVANT LE 5 JUILLET 2020**

1. Cette manifestation accueillera en priorité, les jeunes de 8 à 16 ans (licences jeune FFESSM) titulaires au **minimum du plongeur de bronze**. Toutefois il est possible d'inscrire un jeune sans niveau de plongée à condition qu'il soit licencié à la FFESSM et que l'encadrement prévu par le club respecte dans ce cas le ratio de 1 pour 1.
2. **L'encadrement sera obligatoirement titulaire soit du niveau 2 d'encadrement (E2) minimum, soit du guide de palanquée.** (*Exceptionnellement, les encadrants E1 seront admis dans la limite de leurs prérogatives (limités à 6m), en encadrement de plongeurs argent maximum et moins de 14 ans*).
3. Le ratio de **1 encadrant pour 2 jeunes pour les plongeurs bronze** et de **1 moniteur pour 3 jeunes pour les plongeurs argent minimum** (si 1P1 minimum parmi les trois), devra être respecté (excepté dans le cas d'un plongeur sans niveau : cf. point n° 1). **Les conditions d'encadrement seront celles des dispositions appliquées aux jeunes plongeurs du Manuel de Formation Technique de la CTN et du code du sport au jour des RIPE.**
4. Le nombre de places est limité aux jeunes plongeurs et à l'encadrement strictement nécessaire. Les accompagnants non plongeurs ne pourront être admis.
5. Les jeunes sont, **durant la totalité du séjour, sous la responsabilité permanente de leur encadrement d'origine**, sous la direction de l'organisateur du séjour. Le séjour est pour cela déclaré par la FFESSM en Accueil Collectif de Mineurs en qualité de séjour sportif auprès de la DDCS du Var.
6. Une équipe d'animateurs BAFA sera présente pour assister et relayer les encadrants clubs pour la prise en charge des jeunes en dehors des activités dans l'eau, notamment pendant les repas (sans pour autant se substituer à la responsabilité des encadrants clubs). Ils encadreront également des temps d'animation spécifique en complément du programme officiel des RIPE, à destination des jeunes volontaires.
7. **Les clubs devront déclarer leur mode de déplacement et l'heure prévisionnelle d'arrivée.** Pour ceux qui choisissent le train, la gare de La Seyne sur Mer est la plus proche, où nous viendrons vous récupérer. Compte tenu de la nécessité de déplacements entre ateliers durant le séjour, **nous encourageons les clubs qui peuvent venir avec leur propre moyen de transport**, sans que cela soit une obligation.
8. **Nous vous rappelons que les groupes de plongée devront être équipés** hors blocs adultes et plombs (prévoir une ceinture vide par participant). Les plombs égarés seront facturés aux clubs. Les demandes en blocs 6 litres devront être précisées dès la fiche de pré-inscription, et les clubs disposant de petits blocs seront invités à les amener (signaler aussi sur fiche pré inscription). Tous besoins matériels supplémentaires devront être mentionnés sur la fiche de pré-inscription de la structure.

Retrouvez les RIPE sur :

<http://ripe.ffessm.fr/ripeng>



www.facebook.com/ffessmripe

<http://twitter.com/ffessmripe>

PROCEDURES D'INSCRIPTION RIPE 2020

Dimanche 18 octobre matin au Mercredi 21 Octobre 2020 midi

Remarques importantes aux clubs (à lire attentivement)

Suite

9. Le prix du séjour est de 255 € (identique à 2019) par personne, jeunes et encadrants.

L'arrivée la veille au soir avec repas inclus est possible pour les clubs qui le souhaitent, et sera facturé 26 € en plus par personne. L'arrivée la veille sans repas sera facturée 16 € en plus par personne (à mentionner dans le tableau des effectifs).

Ce tarif comprend :

- Toutes les activités (6 demi-journées d'activité dont les plongées scaphandre)
- L'hébergement en pension complète du dimanche matin au mercredi après le déjeuner. (Si arrivée le jeudi soir prévoir un supplément)
- La mise à disposition des blocs et des plombs

Ce tarif ne comprend pas :

- Le transport aller/retour
- Les consommations prises au restaurant ou au bar du centre (à régler sur place)
- La location de matériels de plongée hors plombs et blocs (à régler sur place)

10. Seuls les dossiers complets et respectant les conditions d'inscription seront pris en compte.

Le dossier de pré-inscription (fiches 1 et 2) doit être retourné impérativement **avant le 5 juillet 20120**. En cas de demandes trop nombreuses, des priorités sont appliquées (voir ci-dessous), la réception du chèque d'arrhes étant indispensable.

UNE REPOSE SERA FAITE A CHAQUE CLUB POUR CONFIRMER QUE LA PRE INSCRIPTION EST RETENUE ET PERMET DE FAIRE L'INSCRIPTION DEFINITIVE.

11. Les clubs participants seront retenus selon les priorités suivantes :

- 1. Les clubs n'ayant pas participé l'année dernière, dans l'ordre d'arrivée des dossiers**
- 2. Les clubs ayant participé l'année dernière dans l'ordre d'arrivée des dossiers.**

12. Le séjour est déclaré en ACM séjour sportif (Accueil Collectif de Mineurs) auprès de la DDCS par l'organisateur FFESSM du dimanche 18 octobre 2020 matin au mercredi 21 octobre 2020 après le déjeuner, vous n'avez donc pas à le faire, **sauf si vous arrivez la veille.**

La nuit du samedi 17 octobre 2020 au dimanche 18 octobre 2020 à l'ouverture des RIPE, est sous votre responsabilité, et nécessite donc une déclaration de votre part (séjour sportif ACM) auprès de la DDCS de votre département. Même chose pour les clubs qui prolongeraient le séjour après les RIPE, une déclaration spécifique est à réaliser par le club <http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?article3479>

CONTACTS INSCRIPTIONS

Dominique BOUVIER, Directeur des RIPE.

Email : ripe@ffessm.fr Tel : 06 85 11 59 65 Site : <http://ripe.ffessm.fr>

Secrétariat FFESSM , **réception et gestion des dossiers d'inscription.**

Email : secretariat@ffessm.fr

Adresse : **FFESSM 24 quai de Rive Neuve 13284 Marseille cédex 07**

Retrouvez les RIPE sur :

<http://ripe.ffessm.fr/ripeng>

 www.facebook.com/ffessmripe

 <http://twitter.com/ffessmripe>